

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à huis clos en visioconférence en raison de la Covid-19, le 15 février 2021, à compter de 19:00 heures, sous la présidence de monsieur Serge Perrault, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : **Simon Mercier : conseiller # 1**
Charles Bergeron : conseiller # 2
Andrée St-Jean : conseillère # 3
Rodrigue Michaud : conseiller # 4
Michel Rainville : conseiller # 5
Suzie Payette : conseillère # 6

Le directeur général / secrétaire-trésorier Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée en présence de Mme Mélissa Charette, Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

- 1- **Ouverture de la séance en visioconférence**
Ouverture de la séance en visioconférence et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Serge Perrault, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 18 janvier 2021
- 4- **Administration**
 - 4.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 4.2 Quote-part 2021 – Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
 - 4.3 CARA – Adhésion 2021
 - 4.4 Ventes pour taxes 2021
 - 4.5 Séance régulière du 15 mars 2021 – Modification de l'heure de la séance si nécessaire de la tenir à huis clos
 - 4.6 Quittance finale pour le dossier #13-0016
 - 4.7 Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Utilisation d'un 2e bureau
 - 4.8 Bris d'aqueduc au 999 rue Claude - 9517-34-9338 – Annulation de la facture
- 5- **Travaux publics**
 - 5.1 MTQ – Permis de voirie 2021
 - 5.2 Municipalisation de la rue Bourgeois – Autorisation pour étude de faisabilité
- 6- **Sécurité publique**
 - 6.1 Adoption des salaires annuels des pompiers 2021
 - 6.2 Nouvelle caserne - Approbation des plans et autorisation pour obtention d'un estimé préliminaire
- 7- **Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et du rapport de la situation du barrage Miro – Janvier 2021
 - 7.2 EMS - Offre de services professionnels en ingénierie – Mise aux normes des trois postes de pompage d'égouts – Secteur village

- 7.3 CCU – Nomination de deux nouveaux membres pour 2021-2022
- 7.4 Demande de dérogation mineure – Mme Catherine Beaudry - Lot 5 962 010, 68, 3e avenue du Lac-Vallée Est
- 7.5 Permis de lotissement du Club de golf Sainte-Béatrix – Frais de parcs et terrains de jeux
- 7.6 Dépôt - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020 – Aqueducs Gravel, Lapierre et Village
- 7.7 Dépôt - Rapport annuel des eaux usées 2020
- 7.8 M. André Bernatchez - Demande d'acquisition d'un bout de rue
- 7.9 Demande d'amendement au règlement de zonage #526-2012 – Club de golf Sainte-Béatrix (Édith Loyer) – Lot 5 961 729, rang Sainte-Cécile

8- Culture et loisirs

- 8.1 Réseau Biblio – Contributions 2021
- 8.2 Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière – Défi Ski Nicoletti 2021
- 8.3 Dans le Parc – Proposition de nomination d'un comité reconnu par la Municipalité
- 8.4 Jardin des Passionnées – Demande d'accès à un terrain dans le but de planter des arbres fruitiers

9- Période de questions

10- Levée de la séance en visioconférence

22-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 18 janvier 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 ;

23-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021.

ADOPTÉE

4- Administration

4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil.

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier par intérim;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

24-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de janvier jusqu'au 15 février 2021.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	182 233.57 \$
Prélèvements automatiques	53 171.45 \$
Salaires	54 184.40 \$
Chèques à émettre	76 274.19 \$
TOTAL	365 863.61 \$

ADOPTÉE

4.2 Quote-part 2021 – Parc régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles

25-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la quote-part 2021 du Parc Régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles au montant de 15 000\$.

ADOPTÉE

4.3 CARA – Adhésion 2021

26-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer notre adhésion à la CARA - Organisme de bassin versant au montant de 200\$ pour l'année 2021 et de nommer le Maire M. Serge Perrault pour siéger sur le comité au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

4.4 Ventes pour taxes 2021

CONSIDÉRANT QU' il y a des taxes impayées à réclamer ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées de plus de 3 ans envers la municipalité de Sainte-Béatrix est :

Vente pour taxes 2021								
Matricule	2017	2018	2019	2020	2021	Intérêts	Frais de notaire	Total
9321-01-4346	3 754.20 \$	3 489.16 \$	3 612.63 \$	3 364.46 \$	113.23 \$	3 512.31 \$	- \$	17 845.99 \$
9517-53-5466	- \$	1 660.39 \$	1 585.24 \$	1 625.64 \$	13.23 \$	1 270.39 \$	- \$	6 154.89 \$
9616-23-5465	- \$	698.37 \$	1 103.94 \$	1 111.90 \$	13.23 \$	487.27 \$	- \$	3 414.71 \$
9716-92-8091		2 723.96 \$	1 524.01 \$	1 632.35 \$	13.23 \$	1 752.45 \$	- \$	7 646.00 \$

27-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve selon l'article 1022 du code municipal la liste des personnes endettées ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à transmettre les unités d'évaluation décrites ci-dessus à la personne responsable du dossier des ventes pour taxes à la MRC de Matawinie afin qu'elle procède à la vente pour défaut de paiement des taxes le 10 juin 2021 ou à la date choisie compte tenu de la situation avec la Covid-19;

QUE le conseil autorise la personne responsable du dossier de la MRC de Matawinie à percevoir un taux d'intérêt de 15% selon le règlement 641-2020 ;

QUE le conseil délègue Mme Mélissa Charette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, afin qu'elle se porte adjudicataire de la vente des immeubles à la MRC de Matawinie sur lesquels aucune offre n'est faite.

ADOPTÉE

4.5 Séance régulière du 15 mars 2021 – Modification de l'heure de la séance si nécessaire de la tenir à huis clos

28-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la prochaine séance sera tenue à 19h si cela est nécessaire en fonction de la Covid-19.

ADOPTÉE

4.6 Quittance finale pour le dossier #13-0016

29-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Rodrigue Michaud et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire M. Serge Perrault et le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim M. Gérard Cossette, à signer le document ci-dessus énuméré, au montant de 10 000\$ pour quittance finale. L'argent sera pris dans le budget 2021.

ADOPTÉE

4.7 Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles - Utilisation d'un 2e bureau

30-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fournisse un deuxième bureau pour le Parc Régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles situé au deuxième étage de l'hôtel de ville en face de leur bureau actuel. Ce local sera utilisé conjointement avec les autres organismes à qui nous avons autorisé de le prêter et/ou par la municipalité en cas de besoin.

ADOPTÉE

4.8 Bris d'aqueduc au 999 rue Claude - 9517-34-9338 – Annulation de la facture

31-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la facture envoyée au 999 rue Claude portant le matricule 9517-34-9338 au montant de 31 112\$ et de ventiler la dépense selon la procédure habituelle au réseau d'aqueduc selon les utilisateurs payeurs (village). Une facture sera envoyée aux utilisateurs du village, laquelle sera répartie sur deux ans.

ADOPTÉE

5- Travaux publics

5.1 MTQ – Permis de voirie 2021

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

32-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise M. Jonathan Beauséjour, directeur des travaux d'infrastructures et des bâtiments municipaux à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

5.2 Municipalisation de l'avenue Bourgeois – Autorisation pour étude de faisabilité

33-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des prix pour faire une étude de faisabilité de la mise aux normes (estimé budgétaire) de l'avenue Bourgeois.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

6.1 Adoption des salaires annuels des pompiers 2021

34-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'indexation salariale annuelle de 2.2% aux pompiers à partir du 1^{er} janvier pour l'année 2021.

ADOPTÉE

6.2 Nouvelle caserne - Approbation des plans et autorisation pour demander une subvention par Mme France Thibault

35-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande de subvention et de déléguer Mme France Thibault à présenter une demande dans le programme approprié (RECIM).

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et du rapport de la situation du barrage Miro - Janvier 2021

Dépôt

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim dépose les certificats d'analyses des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées et du barrage Miro du mois de janvier 2021.

7.2 EMS - Offre de services professionnels en ingénierie - Mise aux normes des trois postes de pompage d'égout - Secteur village

36-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'offre de services en ingénierie de Michel Cossette (EMS) au montant de 27 000\$ avant taxes pour les trois postes de pompage. Le modèle retenu est celui sur la piste cyclable et pour le poste de pompage principal avoir un comparatif pour une station de pompage préassemblée en fibre de verre par rapport en béton. L'argent sera pris dans la TECQ 2019-2023 pour l'offre de services professionnels.

ADOPTÉE

7.3 CCU - Nomination de deux nouveaux membres pour 2021-2022

Considérant la procédure de nominations aux règlements du CCU;

37-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Caroline Talbot et Mme Sophie Laporte à titre de membres du comité. Des remerciements sont adressés à Mesdames Sophie Clément et Ghislaine Patenaude.

ADOPTÉE

7.4 Demande de dérogation mineure - Mme Catherine Beaudry - Lot 5 962 010 - 68, 3e avenue du Lac-Vallée Est

38-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dérogation mineure 04-2021 du Comité consultatif d'urbanisme pour la marge arrière de 4.58 mètres du bâtiment principal tel que démontré au certificat de localisation préparé par Éric Landry, arpenteur-géomètre, le 4 décembre 2020, à la 7114 de ses minutes, alors que le règlement de zonage #526-2012 stipule une marge arrière minimale de 7,6 mètres.

ADOPTÉE

7.5 Permis de lotissement du Club de golf Sainte-Béatrix – Frais de parcs et terrains de jeux

39-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Suzie Payette et **APPUYÉE** par le conseiller M. Simon Mercier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le terrain comme frais de parc du Club de golf Sainte-Béatrix d'une grandeur de 437.62 m² tel qu'établi par le directeur du service de l'urbanisme.

ADOPTÉE

7.6 Dépôt - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020 – Aqueducs Gravel, Lapierre et Village

Dépôt

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020 pour l'aqueduc Gravel, Lapierre et Village.

7.7 Dépôt - Rapport annuel des eaux usées 2020

Dépôt

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim dépose le rapport annuel des eaux usées 2020.

7.8 M. André Bernatchez - Demande d'acquisition d'un bout de rue

40-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Charles Bergeron et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de céder pour un dollar le bout de rang Saint-Vincent identifié par le lot 5 962 755 sur la longueur inscrite au cadastre du côté de la rivière (55.78 + 25.91+ 7.62), d'une largeur de 8.44, de la longueur du côté de la montagne de (49.56 + 19.39 + 6.13) près du pont Sainte-Cécile, à M. André Bernatchez dont l'adresse est située au 1410 rang Sainte-Cécile. Les frais suivants sont à la charge de M. Bernatchez pour l'entretien et le déneigement et de toute autre forme de maintien d'infrastructure. Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim M. Gérard Cossette et le maire M. Serge Perrault, sont autorisés à signer tout document nécessaire à la cession du bout de rue. Les frais de notaire et d'arpentage seront aux frais de M. André Bernatchez.

Note : dans les faits, l'adresse de M. Bernatchez devrait être 1410 Rang Saint-Vincent.

ADOPTÉE LE MAIRE A MIS SON DROIT DE VETO LE 17 FÉVRIER 2021.

7.9 Demande d'amendement au règlement de zonage #526-2012 – Club de golf Sainte-Béatrix (Édith Loyer) – Lot 5 961 729, rang Sainte-Cécile

41-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Michel Rainville et **APPUYÉE** par le conseiller M. Charles Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation 06-2021 et de recommander au conseil municipal de procéder à l'amendement au règlement de zonage #526-2012 afin d'agrandir la zone RM1-200 à même la zone V1-301, le tout tel qu'illustré aux plans à l'annexe A et B, de faire l'élaboration du règlement sur les PIIA pour cette zone et d'attendre pour l'émission des permis.

ADOPTÉE

8- Culture et loisirs

8.1 Réseau Biblio – Contributions 2021

42-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la

contribution municipale 2021 au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. au montant de 14 512.33\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

8.2 Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière – Défi Ski Nicoletti 2021

43-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Rodrigue Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 500\$ à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière.

ADOPTÉE

8.3 Dans le Parc – Proposition de nomination d'un comité reconnu par la Municipalité

44-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par le conseiller M. Michel Rainville, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer un comité du « Parc » qui sera reconnu par la Municipalité et sera présidé par Marie-Ève Laviolette.

ADOPTÉE

8.4 Jardin des Passionnées – Demande d'accès à un terrain dans le but de planter des arbres fruitiers

45-02-21

SUR PROPOSITION du conseiller M. Simon Mercier et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Andrée St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Jardin des Passionnées à procéder, étant donné les courts délais, ils devront obtenir l'autorisation de la Municipalité au sujet de l'emplacement pour les planter, puisque le choix des emplacements proposés ne répond pas aux orientations du conseil. L'information vous sera transmise ultérieurement par Marie-Ève Laviolette, directrice des loisirs et de la culture et des communications.

ADOPTÉE

9- Période de questions

Le maire a répondu aux questions de Patrick Gaétan Parent ainsi qu'à celle de M. David Fairchild.

10- Levée de la séance en visioconférence

L'ordre du jour étant épuisé.

46-02-21

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Andrée St-Jean et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Suzie Payette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance en visioconférence à 19h56.

ADOPTÉE

Je, Serge Perrault, inscrit mon droit de veto sur la résolution 40-02-21 jusqu'à la prochaine séance du mois de mars et avise le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim conformément à l'article 55.3 L.C.V.

Serge Perrault
Maire

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim